

MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14

mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUIN 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt, le huit juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente, par précautions sanitaires COVID 19, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 29 mai 2020 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Séverine VIGIER, Jean-Jacques VAILLANT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Laure-Hélène MASSON, Julie BERNICAL, Jérôme TADEUSZAK, Sébastien CHABENAT, Nathalie DUBOIS, Léa DUMOND, Jean-François VERLHAC, Alain VAUZOUR, Albert LAURENT et Claude MONEGER. <u>Secrétaire de séance</u> : Laure-Hélène MASSON
En exercice	15	
Présents	15	
Pour	15	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Tarif repas restauration scolaire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la décision prise par le conseil municipal lors de la séance du 5 août 2019 concernant la prestation de restauration scolaire par « Le Lanteuillois » pour les enfants de l'école de Lanteuil.

- Prix du repas à 5.50 €TTC.
- De maintenir à 50% la participation communale.
- De signer la convention avec le restaurant « Le Lanteuillois » SARL MFDF immatriculée 852 379 940 R.C.S. Brive, à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.
- De confier à Madame Murielle GAYE - adjointe déléguée aux affaires scolaires - le soin de signer cette convention,

Monsieur Le maire propose d'augmenter le prix du repas à 8.00 € par enfant tout en maintenant le prix facturé aux familles (2.75 €) soit 5.25 € à la charge de la commune par enfant jusqu'au terme de la convention (31.08.2020). En effet, il est à souligner que la continuité de la restauration scolaire a été assurée pour satisfaire les familles des enfants scolarisés à l'école ainsi le prestataire a fourni et assuré la livraison de repas dans la salle polyvalente afin de respecter les règles sanitaires pendant l'épidémie COVID 19.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- D'augmenter le prix du tarif cantine par repas et par enfant à 8.00 €
- De maintenir la participation des familles à 2.75 €
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

Objet : loyers professionnels - exonération période COVID 19 -

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence face à l'épidémie de Covid 19, de l'avis des Conseillers municipaux 2014 et 2020 sollicités par mail le 2 avril 2020, les

loyers et charges des locaux professionnels sont annulés à partir du jour des mesures de confinement (mardi 17 mars 2020) et ce jusqu'à la fin du confinement.

Ainsi les loyers des locaux professionnels suivants seront annulés à partir du 17 mars 2020 :

LACHAUD Fabrice 13 route d'Argentat 19190 Lanteuil (tatoueur)

LACHAUD Fabrice 11 bis route d'Argentat 19190 Lanteuil (tatoueur)

DELANDE Jean-Marc - résidence Joseph Corrèze 28 rue de la Miraudie (dentiste)

FONTOURCY Martine - Résidence Joseph Corrèze - 28 rue de la Miraudie (podologue)

Monsieur Le maire propose à l'assemblée d'exonérer tous les loyers professionnels jusqu'au 30 juin 2020.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- D'exonérer les loyers professionnels du 17 mars 2020 au 30 juin 2020.
- La location de la maison des associations pour les cours de musique étant annuelle et forfaitaire sera proratisée sur la même période,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

Objet : Composition des commissions et fonctionnement

- L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.
- Le vice-président convoquera les membres de la commission en tant que de besoin. Le vice-président de chaque commission est désigné rapporteur des travaux de la commission au sein du Conseil Municipal.
- Ainsi, suite à la création des commissions, lors de la séance d'installation du Conseil Municipal le 25 mai 2020, les membres des commissions ont installés :
 - Commission des finances :
 - Président de droit : Monsieur Christian DERACHINOIS
 - Vice-Président : Monsieur Sébastien CHABENAT
 - Monsieur Jérôme TADEUSZAK
 - Madame Laure-Hélène MASSON
 - Monsieur Claude MONEGER
 - Monsieur Alain VAUZOUR
 - Monsieur Jean-Jacques VAILLANT
 - Madame Séverine VIGIER
 - Madame Julie BERNICAL
- Commission voirie-Travaux
- Président de droit : Monsieur Christian DERACHINOIS
- Vice-président : Monsieur Alain VAUZOUR
- Monsieur Jean-François LAFURIE
- Monsieur Sébastien CHABENAT
- Monsieur Claude MONEGER
- Monsieur Jérôme TADEUSZAK
- Monsieur albert LAURENT
- Monsieur Jean-François VERLHAC

- Madame Léa DUMOND
- Commission communication
- Président de droit : Monsieur Christian DERACHINOIS
- Vice Président : Madame Laure-Hélène MASSON
- Madame Nathalie DUBOIS
- Madame Léa DUMOND
- Monsieur Sébastien CHABENAT
- Monsieur Jérôme TADEUSZAK
- Madame Julie BERNICAL
- Commission Vie Scolaire - Solidarité - Vie associative
- Président de droit : Monsieur Christian DERACHINOIS
- Vice-Présidente : Madame Julie BERNICAL
- Madame Séverine VIGIER
- Madame Nathalie DUBOIS
- Madame Léa DUMOND
- Monsieur Alain VAUZOUR
- Madame Laure-Hélène MASSON
- Monsieur Jean-François VERLHAC
-
- Commission Développement durable - Agenda 21
- Président de droit : Monsieur Christian DERACHINOIS
- Vice-Président : Monsieur Sébastien CHABENAT
- Monsieur Albert LAURENT
- Monsieur Alain VAUZOUR
- Monsieur Jean-François LAFAURIE
- Monsieur Alain PARIS
- Madame Laure-Hélène MASSON
- Madame Julie BERNICAL
- Madame Nathalie DUBOIS
- Commission Aménagement de l'espace (PLUi)
- Président de droit : Monsieur Christian DERACHINOIS
- Vice-Président : Monsieur Alain VAUZOUR
- Madame Séverine VIGIER
- Monsieur Claude MONEGER
- Monsieur Albert LAURENT
- Madame Julie BERNICAL
- Madame Laure-Hélène MASSON
- Monsieur Sébastien CHABENAT

Objet : Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
PARIS Alain LAURENT Albert VAUZOUR Alain	15	5	3	3

Proclame élus les membres titulaires suivants : messieurs alain PARIS, Albert LAURENT et Alain VAUZOUR.

Membres suppléants

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
VIGIER Séverine MASSON Laure-Hélène VAILLANT Jean-Jacques	15	5	3	3

Proclame élus les membres suppléants suivants : Mesdames Séverine VIGIER, Laure-Hélène MASSON et Monsieur Jean-Jacques VAILLANT.

Objet : Autorisation permanente poursuites par le Trésorier Malemort/Beynat

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1617-5

Vu le décret 2009-125 du 03/02/2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Autorise le Trésorier de MALEMORT et de BEYNAT, à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes par l'émission des actes de poursuites subséquents, sans solliciter mon autorisation préalable, en accord avec les seuils suivants pendant toute la durée du mandat :

- seuil minimal de mise en recouvrement : 5.00 €
- seuil minimal d'envoi des lettres de relance : 5.00 €
- seuil minimal des mises en demeure : 5.00 €
- seuil minimal de saisie attributions (rémunérations, pensions, comptes bancaires) : 30.00 €
- seuil opposition à tiers détenteur : 130.00 € pour OTD bancaire et 30.00 € pour autres OTD.
- seuil minimal de saisie des biens meubles : 500.00 €
- seuil minimal pour la vente des biens meubles saisis : 500.00 €
- seuil minimal pour la saisie immobilière : 5 000.00 €

- seuil minimal pour l'inscription hypothécaire : 5 000.00 €)

Objet : vote des taux 2020

<i>Taxes</i>	<i>Bases 2020</i>	<i>Taux votés en 2020</i>	<i>produits</i>
Taxes d'habitation	537 200	5.37	LF*28 848
Taxes foncières (bâti)	364 600	13.20	48 127
Taxes foncières (non bâti)	30 300	80.65	24 437
Total			72 564

Objet : Proposition liste membres CCID

1	M.	SIMONET	ALAIN
2	MME	AUZARIE	COLETTE
3	M.	COSTE	JEAN LOUIS
4	M.	BOUILHAC	SERGE
5	M.	BERNICAL	JEAN PAUL
6	M.	LABRUNIE	GUY
7	MME	LARBRE	JACQUELINE
8	MME	GAILLARD	CHANTAL
9	MME	BRUGEILLES	DANIELLE
10	M.	FEIX	PATRICK
11	M.	PICARD	FRANCOIS
12	MME	AZAIS	JOELLE
13	MME	GAYE	JOELLE
14	M.	COSTE	PHILIPPE
15	M.	DELPY	ANDRE
16	MME	TEIL	CDILE
17	M.	GERMANE	ROBERT
18	M.	LEYRAT	SERGE
19	MME	FEIX	MARTINE
20	M.	RIGOT	MARCEL
21	MME	GAUTHIER Brousse	MONIQUE
22	M.	GUIONIE	ALAIN
23	M.	CARTIER	CHRISTIAN
24	M.	LAUMOND	PASCAL

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21H00